



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal Lundi 10 mars 2025

Ouverture de la séance à 19 heures 00.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 6 mars 2025

PRÉSENT(E)S : M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle, , Mme VULLIEZ Madeleine, M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond, Mme GREGOIRE Corinne, M. CARTILLIER Antoine, M. THEVENOT Gérald et Mme RAPIN Christiane.

ABSENTS : Mme ROSSET Sandra, Mme LOUBET Chantal

EXCUSÉ(E)S : -

EXCUSÉ AYANT DONNE POUVOIR :

M. MEYNET Jacques a donné pouvoir à M. COCHARD Fabien

Mme BERTHOLON Stéphanie à Mme RAPIN Christiane

M. LAGALISSE Clément a donné pouvoir à Mme NEYROUD Michèle

M. UGO Alexandre a donné pouvoir à M. CARTILLIER Antoine

Désignation d'une secrétaire de séance : Mme VULLIEZ Madeleine

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal 4 février 2025 est adopté à l'unanimité

FINANCES

• Information : Situation budgétaire et financière de la commune au 10 mars 2025

1. EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE				
Opérations réelles				
PREVISIONS	Fonctionnement		Investissement	Total
Dépenses prévues				0
Dépenses réalisées	372 788		285 007	657 795
soit en %				
Recettes prévues				0
Recettes réalisées	286 284		992 069	1 278 353
soit en %				
Excédent				620 558
Déficit	-86 504			
2. EXECUTION DES PROGRAMMES D'EMPRUNT				
Emprunts prévus pour l'exercice en cours (GROUPE SCOLAIRE)				
Solde du programme d'emprunt de l'exercice précédent (K)				120 663
Capital d'emprunt restant dû au 01/01/2024				184 656
Total EPF 74 (portage foncier)				81 019
EMPRUNTS REALISES DEPUIS LE 1er JANVIER année 2024				
Objet	capital	intérêts	frais dossier	Dernière échéance
Voirie Marcorens	47 983	9 693		2037 58444
Construction Mairie	75 223	8 178		2027 83402
Groupe Scolaire	61 451	94 173		2049 77812
EPF Aslam	55 604		10021	2028 65625
EPF Michel	25 415		8741	2036 35694
Total	265 676	112 044	18762	320 977
Ligne de Trésorerie				
Avance de trésorerie autorisée				0
Avance de trésorerie en cours (capital avancé non remboursé)				0
Cumul des intérêts versés pour avance de trésorerie				0
3. EXECUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT (avec les engagements)				
	Prévues	Réalisées	%	
20 - Immobilisations incorporelles (logiciel...)	0	0		
21 - Immobilisations corporelles (Syane, gros matériel...)	0	21 779		
23 - Immobilisations en cours (Groupe scolaire...)	0	220 510		
27 - Autres Immobilisations (EPF 74)	0	0		
Total	0	242 289		
3. bis EXECUTION DES DEPENSES SUR OPERATIONS INDIVIDUALISEES				
	Prévues	Réalisées	%	
62 Contruction groupe scolaire et annexes	0	220 510		
	0	220 510		
7. MONTANT DE LA TRESORERIE AVEC L'EMPRUNT DU GROUPE SCOLAIRE :				
				1 636 687,00 €
7. MONTANT DE LA TRESORERIE SANS L'EMPRUNT DU GROUPE SCOLAIRE :				
				728 539,67 €
GROUPE SCOLAIRE				
Montant budgétisé pour 2024 :		2 768 442,00 €		
Montant des factures (janvier à mai) sur fonds propres :		96 308,00 €		
Montant du prêt accordé en juin 2024 :		2 500 000,00 €		
Montant des factures payées avec le prêt depuis juin 2024 :		1 591 852,67 €		
dont Factures de travaux et MOE		884 472,99 €		
Remboursement LTI		300 000,00 €		
Assurance TRC		10 289,97 €		
Assurance DO		44 987,44 €		
Banque (capital)		10 106,25 €		
Montant restant sur le prêt		908 147,33 €		
		Montant total payé à ce jour		
		1 688 160,67 €		

Changement Important depuis le mois dernier			
Reçu DETR de 90 000 €			
5. RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)			
SUBVENTIONS PREVUES	0		
SUBVENTIONS REALISEES	90 000		
Taux de réalisation			
FCTVA & TAXE AMENAGEMENT			
Prévisions	0		
Réalisations FCTVA	136 268		
Réalisations Taxe aménagement	0		
Taux de réalisation			
6. MASSE SALARIALE			
Mois en-cours			
Effectif titulaire	10		
Effectif non titulaire	8		
Effectif total	18		
Dispo	1		
Arrêt maladie	0		
Effectif total	1		
Chap 012			
Prévu	828 471		
Réalisé	140 345		
Tx de réalisation	16,94%		
Disponible	688 126		
% moyen	Réalisé	% réalisé	Disponible
Janvier	78 058	9,42%	750 413
Février	62 287	7,52%	688 126
Mars	0		
Avril	0		
Mai	0		
Juin	0		
Juillet	0		
Août	0		
Septembre	0		
Octobre	0		
Novembre	0		
Décembre	0		
		140 345	

- **Délibération – Vote des taux d'imposition pour l'année 2025**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les taux d'imposition appliqués en 2024 :

- Taxe foncière (bâti) : 27.35 %,
- Taxe foncière (non bâti) : 58.22 %,
- Taxe d'habitation : 13,93 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **MAINTIENT** les taux d'imposition des taxes foncières et de la taxe d'habitation pour l'année 2025.

- **Délibération – Budget principal - Approbation du compte de gestion 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2,

Vu le code des communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R 241-6 à 15, R. 241-16 à 33,

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le receveur municipal en poste à Thonon-les-Bains et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget principal.

Il précise que le receveur municipal a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2024.

- **Délibération – Budget principal - Approbation du compte administratif 2024**

Le Conseil municipal examine le compte administratif 2024 qui s'établit ainsi :

Ballaison - Budget Principal - CA - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	3 209 221,15	5 762 019,69	-804 926,14	A1 1 747 872,40
Investissement	1 677 892,28	3 464 889,32	(2) -804 926,14	A2 982 070,90
Dont 1068		657 366,54		
Fonctionnement	1 531 328,87	2 297 130,37	(3) 0,00	A3 765 801,50

RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	1 747 872,40
Investissement	A2 + B2	982 070,90
Fonctionnement	A3 + B3	765 801,50

Après avoir examiné le compte administratif de la commune, le Conseil municipal constate que celui-ci fait apparaître :

- Un résultat cumulé d'investissement de **982 070,90 €**,
- Un résultat cumulé de fonctionnement de **765 801,50 €**.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur municipal,

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, sous la présidence de Madame Michèle NEYROUD, 1^{ère} adjointe, le Conseil municipal, après en délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2024.

- **Délibération – Budget principal – Affectation des résultats de l'exercice 2024**

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57 de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, provenant du compte administratif pour le budget principal.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter les résultats comme suit :

Affectation sur 2025	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	765 801,50
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre R001	982 070,90

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	765 801,50
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre R001	982 070,90

- **Délibération – Budget principal – Vote du budget primitif 2025**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2025 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Propositions 2025
011	Charges à caractère général	642 191,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	828 471,00 €
014	Atténuations de produits	11 576,00 €
65	Autres charges de gestion courante	163 720,00 €
Total des dépenses de gestion des services		1 645 958,00 €
66	Charges financières	220 281,84 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 867 239,84 €
023	Virement à la section d'investissement	255 180,72 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 738,67 €
Total des prélèvements au profit de la section de l'exercice d'investissement		270 919,39 €
Total des dépenses d'ordre		270 919,39 €
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		2 138 159,23 €
D 002 Résultat reporté ou anticipé		00,0 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 138 159,23 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Propositions 2025
013	Atténuations de charges	3 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	239 300,00 €
73	Impôts et taxes	99 651,00 €
731	Fiscalité locale	962 316,00 €
74	Dotations, subventions et participations	758 060,23 €
75	Autres produits de gestion courante	60 000,00 €
Total des recettes de gestion des services		2 122 327,23 €
76	Produits financiers	10,00 €
77	Produits exceptionnels	300,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 122 637,23 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 522,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		15 522,00 €
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		2 138 159,23 €
R 002 Résultat reporté ou anticipé		0 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 138 159,23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	Propositions 2025
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	15 522,00 €
21	Immobilisations corporelles	120 588,00 €
23	Immobilisations en cours	5 567 452,22 €
Total des dépenses d'équipement		5 703 562,22 €
16	Emprunts et dettes assimilées	280 246,90 €
27	Autres immobilisations financières	81 019,00 €
Total des dépenses financières		361 265,90 €
Total des dépenses réelles de l'exercice		6 064 828,12 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 522,00 €
041	Opérations patrimoniales	6 882,00 €
Total des dépenses d'ordre de l'exercice		22 404,00 €
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		6 087 232,12 €
Restes à Réaliser 2024		0,00 €
D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		6 087 232,12 €

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	Propositions 2025
13	Subventions d'investissement	914 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 000 000,00 €
Total des recettes d'équipement		3 914 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	910 069,83 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	765 801,50 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 290,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
Total des recettes financières		913 359,83 €
Total des recettes réelles		4 827 359,83 €
021	Virement de la section de fonctionnement	255 180,72 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 738,67 €
Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement		270 919,39 €
041	Opérations patrimoniales	6 882,00 €

Total des recettes d'ordre de l'exercice	277 801,39 €
Total des recettes d'investissement de l'exercice	5 105 161,22 €
Restes à Réaliser 2024	0,00 €
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	982 070,90 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 087 232,12 €

Pour information :

Autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement	255 397,39 €
Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement	255 397,39 €

Pour rappel (délibération n°1 du 01/11/2022 approuvant la M57) : en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2025 comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	2 138 159,23 €
Recettes	2 138 159,23 €
Section d'investissement	
Dépenses	6 087 232,12 €
Recettes	6 087 232,12 €

• **Délibération - Budget cimetière - Approbation du compte de gestion 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2,

Vu le code des communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R 241-6 à 15, R. 241-16 à 33,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le receveur municipal en poste à Thonon-les-Bains et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget du cimetière.

Il précise que le receveur municipal a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

• Délibération - Budget cimetière - Approbation du compte administratif 2024

Le Conseil municipal examine le compte administratif du budget cimetière 2024 qui s'établit ainsi :

EXECUTION DU BUDGET						
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	29 101,70	G	29 101,70	G-A 0,00
	Section d'investissement	B	27 528,09	H	29 101,70	H-B 1 573,61
		+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00	I	7,00	
		(si déficit)		(si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	7 398,30	
		(si déficit)		(si excédent)		
		=		=		
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	56 629,79	Q= G+H+I+J	65 608,70	=Q-P 8 978,91
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00	
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00	
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	29 101,70	= G+I+K	29 108,70	7,00
	Section d'investissement	= B+D+F	27 528,09	= H+J+L	36 500,00	8 971,91
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	56 629,79	= G+H+I+J+K+L	65 608,70	8 978,91

Après avoir examiné le compte administratif du budget du cimetière, le Conseil municipal constate que celui-ci fait apparaître :

- Un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement de **7,00 €**,
- Un résultat de clôture excédentaire en investissement de **8 971,91 €**.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur municipal,

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

Sous la présidence de Madame Michèle NEYROUD, 1^{ère} adjointe, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget cimetière pour l'exercice 2024.

• Délibération - Budget cimetière – Affectation du résultat de l'exercice 2024

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires de procéder à l'affectation des résultats sur l'exercice 2024, provenant du compte administratif pour le budget annexe du cimetière.

A la clôture de l'exercice 2024, les résultats s'établissent ainsi :

- Un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement de **7,00 €**,
- Un résultat de clôture excédentaire en investissement de **8 971,91 €**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AFFECTE** les résultats comme suit :

Solde d'exécution de la section d'exploitation reporté au chapitre R002	7,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre R001	8 971,91 €

- Délibération - Budget cimetière – Vote du budget primitif 2025**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2025 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION D'EXPLOITATION		
Dépenses d'exploitation		
Chapitre	Libellé	Propositions 2025
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €
Total des dépenses de gestion des services		10,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
Total des dépenses réelles		10,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération ordre transfert entre sections	27 528,09 €
Total des prélèvements au profit de la section d'investissement		27 528,09 €
Total des dépenses d'ordre		27 528,09 €
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		27 538,09 €
D 002 Résultat reporté ou anticipé		0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		27 538,09 €

Recettes d'exploitation		
Chapitre	Libellé	Propositions 2025
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	3,00 €
Total des recettes de gestion des services		3,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
Total des recettes réelles		3,00 €
042	Opération ordre transfert entre sections	27 528,09 €
Total des recettes d'ordre		27 528,09 €
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		27 531,09 €
R 002 Résultat reporté ou anticipé		7,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		27 538,09 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	Propositions 2025
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
Total des dépenses d'équipement		0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	8 971,91 €
Total des dépenses financières		8 971,91 €
Total des dépenses réelles de l'exercice		8 971,91 €
040	Opération ordre transfert entre sections	27 528,09 €
Total des dépenses d'ordre de l'exercice		27 528,09 €
Total dépenses d'investissement de l'exercice		36 500,00 €
D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		36 500,00 €

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	Propositions 2025
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Total des recettes d'équipement		0,00 €
Total des recettes financières		0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		0,00 €
040	Opération ordre transfert entre sections	27 528,09 €
Total des prélèvements provenant de la section d'exploitation		27 528,09 €

Total des recettes d'investissement de l'exercice	27 528,09 €
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	8 971,91 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	36 500,00 €

Pour information :

Autofinancement prévisionnel dégagé par la section d'exploitation	0,00 €
Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2025 comme suit :

Section d'exploitation	
Dépenses	27 538,09 €
Recettes	27 538,09 €
Section d'investissement	
Dépenses	36 500,00 €
Recettes	36 500,00 €

• **Délibération - Attribution des subventions aux associations pour l'année 2025 – Complément à la délibération n° 1 du 04/02/2025**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets et mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation de la commune, la part des fonds propres, etc.

Monsieur le Maire présente les demandes des associations des jeunes sapeurs-pompiers du Bas-Chablais et des Granges de Servette.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'ALLOUER pour l'année 2025 les sommes suivantes :
 - 150 € à l'association des jeunes sapeurs-pompiers du Bas-Chablais,
 - 100 € à l'association les Granges de Servette.
- DIT que ces sommes s'ajoutent aux montants votés dans les délibérations n°1 du 04/02/2025.

• **Délibération - Remboursement des frais engagés par Mme Neyroud pour l'achat de fournitures pour l'entretien de la salle des fêtes**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Des fournitures et du matériel ont été achetés pour l'entretien de la salle des fêtes,

Considérant que ces achats ne pouvaient être réglés par mandat administratif,

Considérant que Madame Neyroud ne prend pas part au vote,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le remboursement des frais engagés par Madame Neyroud, pour l'achat de fournitures et matériels pour l'entretien de la salle des fêtes, d'un montant de 207,25 €,
- DIT que le paiement sera effectué sur présentation des pièces justificatives originales à la trésorerie municipale,
- DIT que les crédits nécessaires au remboursement sont inscrits au budget.

- **Délibération - Demande de subvention au titre des contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS) pour la construction du nouveau groupe scolaire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la mise en place des contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS) pour l'année 2025. Dotés de 26,2 millions d'euros, ces contrats permettent de financer des projets d'investissement et prioritairement l'amélioration des services à la population, l'aménagement du territoire, l'amélioration du cadre de vie, l'aménagement de proximité et des espaces publics.

Afin de compléter et finaliser le dossier de demande de subvention auprès du département, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le projet et le plan de financement.

Il présente le plan de financement qui s'établit comme suit :

COUT ESTIMATIF DE L'OPERATION		
Nature des dépenses	Montant en € HT	Taux
Acquisition foncière		
Parcelle Pré Bellet	390 500 €	5.51 %
Maîtrise d'œuvre		
Maîtrise d'œuvre et assistance technique	975 390,72 €	13.77 %
Etudes complémentaires		
Enedis – Point PAV ...	60 073,60 €	0.85 %
Travaux		
Marchés travaux	5 658 673,68 €	79.87 %
Coût total prévisionnel	7 084 638 €	100 %

RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature des dépenses	Montant en € HT	Taux
Subventions accordées		
Etat (DETR)	300 000 €	4.23 %
Région (contrat région)	250 000 €	3.53 %
Département (CDAS)	300 000 €	4.23 %
SIAC (programme leader) – Lot n°7 Menuiseries extérieures	64 000 €	0.91 %
TOTAL	914 000 €	
Subventions espérées et/ou demandées		
Département (CDAS)	150 000 €	2.12 %
Région (plan forêt bois) – Lot n°4A Charpente	60 000 €	0.85 %
TOTAL	210 000 €	
Total subventions accordées et espérées	1 124 000 €	
Emprunt et fonds propres		
Emprunt sollicité	5 500 000 €	77.63 %
Fonds propres	460 638 €	6.50 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de construction d'un groupe scolaire sur la commune de Ballaison qui lui est présenté,
- **APPROUVE** le plan de financement détaillé ci-dessus,
- **SOLLICITE** pour le financement du projet de construction d'un groupe scolaire :
 - Une subvention auprès du département : 2,12 % sur le montant total du projet HT soit un montant espéré de 150.000,00 € - cent cinquante mille euros,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le cas échéant la convention ainsi que les autres documents nécessaires à l'instruction du dossier de demande de subventions.

MARCHES PUBLICS

- **Information – Suivi de chantier de la construction du groupe scolaire**

Les travaux de construction se poursuivent. Le planning actuel, avec une fin de travaux le 24 décembre 2025 est maintenu pour le moment.

Une réunion a eu lieu le 20 février dernier avec le cuisiniste pour finaliser l'organisation du restaurant scolaire. Plusieurs éléments ont été supprimés et des demandes complémentaires ont été transmises au cuisiniste.

Une réunion est prévue le 13 mars au sujet des matériaux et couleurs des sols et des murs intérieurs.

Le raccordement électrique depuis la route des Voirons a été chiffré et signé en prenant en compte la construction des logements aidés. Un courrier de confirmation de prise en charge financière de cette plus-value sera envoyé à Léman Habitat.

L'entreprise Colas a également chiffré le déplacement de deux conteneurs afin de libérer le passage depuis la place du pressoir jusqu'au groupe scolaire pour les piétons.

Deux conteneurs supplémentaires seront installés pour les logements aidés, dont Léman habitat assurera la prise en charge. Un courrier de confirmation de prise en charge financière leur sera envoyé prochainement.

Une demande de modification du type de serrure a été transmise pour installer des serrures type AIRKEY, comme dans les autres bâtiments de la commune, en lieu et place du mécanisme VIGIK prévu dans le marché.

Les bassins prévus dans les deux cours de récréation seront vidangés à chaque intempérie avec une tolérance maximum de 20 cm dans chaque bassin, en attendant l'écoulement de quelques jours. Une barrière sera installée autour du bassin dans la cour maternelle.

Une réunion concernant l'aménagement extérieur est prévue le 15 mai à 16h.

Une réunion avec la bibliothèque et le Conseil Savoie Mont-Blanc a eu lieu jeudi 6 mars au sujet des aides financières possibles pour la nouvelle bibliothèque. Des subventions au Département ainsi qu'au Conseil Savoie Mont-Blanc seront demandées prochainement.

ADMINISTRATION GENERALE

- **Délibération - Convention de coordination et de cofinancement d'un Relais Petite Enfance itinérant intercommunal - Précisions et ajout des évolutions législatives et réglementaires de la convention renouvelée le 11 mars 2022**

Monsieur le Maire rappelle que les communes de Douvaine, Bons-en-Chablais et Ballaison ont renouvelé le 11 mars 2022 la convention de coordination et de cofinancement pour la création d'un relais d'assistants maternels intercommunal.

Le Relais Petite Enfance est un service né de la volonté des trois communes qui ont souhaité se réunir afin de travailler ensemble sur la problématique de la garde des jeunes enfants par les assistants maternels dans leur commune respective. Elle a permis de mettre en commun des moyens financiers et humains afin de favoriser l'exercice du relais petite enfance au sein des trois communes et de permettre la mise en place d'une action concertée, cohérente et pragmatique pour pallier le manque de structures existantes d'accueil des jeunes enfants.

Il est nécessaire d'actualiser la convention en prenant en compte les évolutions législatives et réglementaires notamment celles issues de la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 qui prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, les communes sont autorités organisatrices de l'accueil jeunes enfants et qu'à ce titre, elles sont compétentes pour :

- Recenser les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles en termes de services aux familles, et les modes d'accueil disponibles sur le territoire,
- Informer et accompagner les familles des enfants de moins de 3 ans et les futurs parents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** la nouvelle convention dans les conditions énoncées ci-avant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

RESSOURCES HUMAINES

• Actualisation du tableau des effectifs au 10 mars 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Vu l'avis favorable du Comité Social Technique sur la suppression de 4 postes détaillés ci-dessous :

- Un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet 31/35^{ème},
- Un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet,
- Un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à 31/35^{ème}.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **MODIFIE** le tableau des effectifs tel que présenté **en annexe**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent,
- **CHARGE** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à compter de ce jour.

Filière	Cadre d'emploi et grade	Cat.	Libellé de l'emploi	Par un agent titulaire ou contractuel	Temps de travail	Emplois budgétaires	Effectifs pourvus	Date de création et référence délibération
Filière administrative	Cadre d'emploi : Attaché territorial Grade : Attaché	A	Secrétaire générale de mairie	/	TC	1	Poste vacant	Délibération n°2 du 22/05/2018
	Cadre d'emploi : Rédacteur territorial Grade : Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	Responsable du service urbanisme	Titulaire	TNC 80%	1	1	Délibération n°12 du 07/03/2023
	Cadre d'emploi : Rédacteur territorial Grade : Rédacteur	B	Secrétaire générale de mairie	Titulaire	TC	1	1	Délibération n°12 du 07/03/2023
	Adjoint administratif territorial Grade : Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	C	Comptable et chargé du CCAS	Titulaire	TC	1	1	Délibération n°12 du 07/03/2023

Filière	Cadre d'emploi et grade	Cat.	Libellé de l'emploi	Par un agent titulaire ou contractuel	Temps de travail	Emplois budgétaires	Effectifs pourvus	Date de création et référence délibération
	Adjoint administratif territorial Grade : Adjoint administratif	C	Agent d'accueil et chargé de l'état civil	Titulaire/contractuel	TNC 32/35 ^{ème}	1	1	Délibération n°12 du 07/03/2023
Filière technique	Cadre d'emploi : Agent de maîtrise Grade : Agent de maîtrise	C	Agent technique polyvalent	Titulaire	TC	1	1	Délibération n°5 du 03/09/2024
	Cadre d'emploi : adjoint technique Grade : Adjoint technique	C	2 agents techniques polyvalents	1 titulaire 1 contractuel	TC	4	1 poste vacant 3	Délibération n°6 du 08/06/2022 (titulaire)
			1 agent chargé de l'entretien des bâtiments et de l'animation à la Pérès'cool 1 agent de restauration	2 contractuels				Délibération n°12 du 07/03/2023 Délibération n°4 du 12/12/2023
Filière animation	Cadre d'emploi : animateur Grade : animateur principal 1 ^{ère} classe	B	Responsable de la Pérès'cool	Titulaire	TC	1	1	Délibération n°12 du 07/03/2023

Filière	Cadre d'emploi et grade	Cat.	Libellé de l'emploi	Par un agent titulaire ou contractuel	Temps de travail	Emplois budgétaires	Effectifs pourvus	Date de création et référence délibération
	Cadre d'emploi : Adjoint d'animation Grade : Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	C	Agent en charge de l'animation à Périss'cool	Titulaire	TC	1	1	Délibération n°8 du 07/12/2021
	Cadre d'emploi : Adjoint d'animation Grade : Adjoint d'animation	C	Agent en charge de l'animation à Périss'cool	Contractuel	TNC	3	3	Délibération n°5 du 03/09/2024
			Agent en charge de l'animation à Périss'cool Adjointes de la responsable en charge de l'animation	Contractuel	TC			Délibération n°12 du 07/03/2023
				1 titulaire 1 contractuel				
	Cadre d'emploi : ATSEM Grade : ATSEM 2 ^{ème} classe	C	ATSEM	1 titulaire 2 contractuels	TC	3	3	Délibération n°2 du 01/06/2021 Délibération n°5 du 05/03/2024 Délibération n°6 du 09/07/2024

Filière	Cadre d'emploi et grade	Cat.	Libellé de l'emploi	Par un agent titulaire ou contractuel	Temps de travail	Emplois budgétaires	Effectifs pourvus	Date de création et référence délibération
TOTAUX						18	16 2 postes vacants	

- **Information sur l'avancée du projet de construction de logements aidés – « Le Clos Michel »**

Dans le cadre du projet de logements aidés, « Le Clos Michel » - route des Voirons, Léman Habitat a élaboré un programme destiné au concours de maîtrise d'œuvre.

Le concours a été lancé fin février. La remise des offres est fixée au 28 mars à 12h et sera suivie d'une commission d'appel d'offres qui portera sur l'analyse des dossiers de candidatures. A l'issue, 3 équipes seront admises à remettre une offre.

Deux autres commissions sont prévues, l'une pour l'analyse des offres initiales, l'autre pour l'analyse des offres après négociation.

Monsieur le Maire ou un représentant de la commune participera à ces commissions.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une réflexion est en cours concernant le devenir de l'école maternelle et de la maison Aslan. Il est envisagé de construire, après démolition des bâtiments existants, des logements privés.

Certains élus proposent d'être accompagnés dans cette réflexion (CAUE, urbaniste, architectes ...). Des renseignements vont être pris pour cet accompagnement.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

- **Information sur les activités de la Péri's'cool**

Le thème des vacances d'Hiver était la magie.

Un ancien élève de Ballaison, passionné de magie est venu présenter un spectacle.

Un conte a été lu par Sylvie Deturche à la bibliothèque.

Un atelier pâtisserie intergénérationnel a été organisé.

Les enfants sont allés au plateau des Moises où ils ont pu visiter la forêt tout en écoutant un conte. La luge initialement prévue a été annulée, un grand jeu extérieur a été organisé en remplacement.

Les inscriptions scolaires débutent le 10 mars, 13 rendez-vous ont déjà été pris.

- **Délibération – Avenant à la convention relative à la mise en place d'un PEdT intégrant le plan mercredi**

La commune de Ballaison est signataire d'un PEdT (projet éducatif territorial) intégrant un Plan mercredi pour la période dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025.

Afin d'anticiper cette échéance et d'éviter toute rupture dans les droits ouverts, il est proposé soit de déposer un nouveau PEdT soit de solliciter la prolongation du PEdT par un avenant, jusqu'au 31 décembre 2026.

La prolongation par avenant permet de faciliter l'évaluation des projets en cours et de permettre d'entamer une réflexion sur leurs évolutions.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

- **Recours en appel – Ordonnance du 25 octobre 2024**

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu un recours en appel de l'ordonnance du tribunal administratif de Grenoble rendue le 25 octobre 2024, qui prenait acte du désistement de la requête en annulation du permis de construire au motif que les requérants n'ont pas confirmé le maintien de cette dernière.

L'avocat de la commune a été informé de ce recours en appel.

URBANISME ET CADRE DE VIE

- **Information – Point d'avancement des dossiers d'urbanisme au 10 mars 2025**

1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME DEPOSEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION

Certificats d'urbanisme (a) : d'informations : (dossier instruit par la commune) :

Depuis le 14/02/2025 au 03/03/2025 : 5 CUa déposés.

Il a été rappelé que depuis le 11/10/2024, et suite à la confirmation de Thonon Agglomération consulté, les CU(a) ne seront plus instruits par la commune.

Déclarations préalables : (dossiers instruits par la commune).

Dépôt le 28/01/2025 : DP 74 025 25 00008 – M. DOS SANTOS Vincent, 430 route des Voirons, lieu-dit : « Derbet », zone A (ancienne maison d'habitation de la Framboiseraie). Zone AX1 : zone agricole dédiée aux activités économiques isolées au sein de l'espace agricole – évolution de sites existants. **Rénovation des façades, des fenêtres et portes, pose de volets roulants et pose d'une clôture. Arrêté de non opposition émis le 27/02/2025.**

Dépôt le 10/02/2025 : DP 74 025 25 00010 – M. MENAND Adrien, 31 chemin de la Tire, lieu-dit : « Champ Meriganti », zone Ap : zone agricole présentant des enjeux paysagers. **Réalisation d'un abri de jardin de 19,26 m2. Demande de pièces complémentaires émise le 14/02/2025. Le pétitionnaire a déposé ces pièces le 21/02/2025. Arrêté de non opposition émis le 27/02/2025.**

2 – SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME COMMISSIONS PRECEDENTES : pour information

Permis de construire :

Dépôt le 19/11/2024 : PC 74 025 24 B0012 : M. CHAVANNE Gary, 809 route du Veigeret, lieu-dit : « Le Veigeret », zone Uh du PLUi : zone urbaine à dominante habitat : cœur de village dense et historique. **Réalisation d'une maison individuelle de 135,30 m2 et démolition partielle bâtiment existant. Arrêté de refus émis le 05/03/2025, au motif que le garage accolé ne peut pas être implanté sur la limite séparative, mais doit être reculé de 3 m par rapport à celle-ci, selon le règlement de la zone Uh.**

Permis d'aménager (dossier instruit par Thonon Agglomération) :

Dépôt le 05/09/2024 – PA 74 025 24 B0002 : SARL BATIMOI, représentant M. Jean-Pierre BONNEVIE, La Balme-de-Sillingy (74330), terrain situé au 90 chemin de la Tuilière, lotissement de Gevret-Nord, lieu-dit : « Gevret-Nord », zone Ud : zone urbaine dédiée à l'habitat – espace résidentiel peu dense. **Détachement et viabilisation de 2 terrains à bâtir.** Dossier établi par Jean-Marc MATHIEU, architecte DPLG à GRENOBLE. **Demande de pièces complémentaires émise le 30/09/2024. En attente de la réponse du pétitionnaire. Une réunion s'est tenue le Lundi 21/10/2024 à 9H00 en mairie avec M. BONNEVIE. Le pétitionnaire a adressé le 6/12/2024 par mail les pièces complémentaires à ce dossier. Arrêté d'accord émis le 04/03/2025.**

Déclarations préalables (dossiers instruits par la commune) :

Dépôt le 13/01/2025 : DP 74 025 25 00003 : M. BOULENS Bertrand, lieu-dit : « Le Coin », chemin du Paradis, zone agricole dédiée aux activités agricoles, **installation de 2 serres maraîchères en culture biologique. Arrêté d'accord émis le 13/02/2025.**

Dépôt le 14/01/2025 : DP 74 025 25 00005 : EARL INALPE, M. SECHAUD Lucien, lieu-dit : « Pétrage » 260C route des Crapons, zone agricole, **installation d'un générateur photovoltaïque sur poteau, emprise au sol de 6,25 m2. Décision d'opposition émis le 07/02/2025, au motif que les panneaux solaires ne doivent pas être visibles depuis le domaine public.**

Dépôt le 20/01/2025 : DP 74025 25 00007 : Mme ICART-THOMAS Lysiane, lieu-dit : « Tuilière », 521 chemin de la Tuilière, zone Ax1 : zone agricole dédiée aux activités économiques isolées au sein de l'espace agricole – évolution de sites existants. **Rénovation de la toiture, tuiles terre cuite, RAL 8016. Décision de non opposition du 13/02/2025.**

3 - INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS DÉLIVRÉES PAR LE PRÉSIDENT DE THONON-AGGLOMERATION

Monsieur le Président de Thonon Agglomération n'a pas fait valoir son droit de préemption sur le dossier suivant :

Dépôt le 16/12/2025 : DIA 74 025 24 B0016 : Maître LE GUILLOU Anne-Sophie, notaire associée à DOUVAIN (74140) pour Mme CHENEVAL Monique, née RUCHE, lieu-dit : « Les Maly », terrain à bâtir, 396 impasse des Nathées, zones A et Ud : zone urbaine à dominante habitat – espace résidentiel peu dense. Terrain bâti de 1018 m2. Le président de Thonon Agglomération a renoncé tacitement à l'exercice de son droit de préemption, le délai de réponse étant écoulé depuis le 16/02/2025 sans réponse.

Dépôt le 27/12/2025 : DIA 74 025 24 B0017 : Office du Parc, Maître GARNIER Yannick, notaire associé à THONON-LES-BAINS (74205), pour M. SAULE Christian et Mme CAMPAGNARO Florence, lieu-dit : « Le Veigeret », zone Ud et A, terrain bâti de 1734 m2. Le président de Thonon Agglomération a renoncé tacitement à l'exercice de son droit de préemption, le délai de réponse étant écoulé depuis le 27/02/2025 sans réponse.

• Délibération – Création et dénomination d'une voie communale – Impasse du pré Bellet

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la réalisation actuelle d'un groupe scolaire, sur la parcelle communale située section E, n°417, au lieu-dit « Pré Bellet », une nouvelle voie va être créée.

Il s'agira d'une impasse permettant d'y accéder, depuis la route départementale n°20 : route des Voirons.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création de cette nouvelle voie et de lui donner un nom.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de cette nouvelle voie publique,
- **DECIDE** de l'appeler « Impasse du Pré Bellet »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer tous les documents dans le cadre de cette démarche.

SECURITE

Néant

FETES ET CEREMONIES

Néant

MOTIONS ET VŒUX

Néant

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- **Commission JEUNESSE ET ECOLES**

Le Conseil de l'école se réunira jeudi 13 mars à 18h30.

Mme Neyroud est à l'initiative avec Mme Vulliez Josette du souhait de créer une journée où l'ensemble des enfants des CMJ depuis sa création, (environ 70 enfants) seront réunis. Avant d'établir le programme des animations, un courrier a été envoyé aux anciens des CMJ pour savoir qui étaient intéressés. Ils ont jusqu'au 31 mars pour répondre.

- **Commission ENVIRONNEMENT**

Samedi 15 mars aura lieu le nettoyage des fossés. Une réunion d'organisation se tiendra mardi 11 mars à 18h30. Actuellement, 15 participants se sont inscrits. Au vu de la météo, une décision définitive du maintien ou non de cette journée sera prise vendredi. Une personne des services techniques sera présente toute la matinée pour aider à la logistique.

« La Nuit est belle » se déroulera le 11 avril prochain. Plusieurs activités seront proposées : découverte du système solaire, exposition photo, observation des étoiles ... Une communication sur cette soirée a été insérée dans l'Info Ballaison mais le lieu a été modifié depuis. L'ensemble des animations se fera à l'école primaire et non à la mairie.

Le 29 mars prochain, Thonon Agglomération organise une rando compost avec un parcours dans la commune de Ballaison. Thonon Agglomération doit nous transmettre ses besoins (matériel, aide des services techniques). Des affiches seront installées dans la commune et des flyers seront distribués aux enfants de l'école.

L'exposition photo initialement prévue pour la journée nature se fera du 22 au 29 avril, au niveau de Sport Léman, dans le Parc de Thénières.

- **Commission INFORMATION ET COMMUNICATION.**

Samedi 8 mars a eu lieu la réception du bus du FC Ballaison subventionné entièrement par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

La remise du bus s'est faite en présence de Monsieur Serge Delsante, Conseiller régional ainsi que de Monsieur le Maire, des bénévoles du FC Ballaison et de leur famille.

L'info Ballaison sera distribuée mardi 18 mars.

- **Commission VOIRIE ET RÉSEAUX**

Deux réunions ont été organisées avec le CERD (centre d'exploitation des routes départementales) suite aux propositions d'aménagements présentées lors du Conseil municipal de décembre.

Ces réunions ont permis de savoir ce qui était possible de faire ou non. Il est envisagé de commencer certains aménagements avec du matériel provisoire afin de savoir s'ils fonctionnent.

Un aménagement sur la route du Salève à l'entrée du village est en réflexion. Une réunion le 3 avril avec C2i et Colas est prévu pour le chiffrage.

Il a également été évoqué le besoin de matérialiser le passage des piétons sortant des sentiers pédestres. Une réflexion est en cours à ce sujet.

- **Commission BÂTIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX - CIMETIÈRE ET TERRAIN DE FOOT**

Néant

- **Commission ANIMATION ET CULTURE**

A l'occasion des 80 ans du 8 mai 1945, la municipalité, l'école et le Pêris'cool réfléchissent à une manifestation différente des années précédentes pour marquer cette date symbolique.

La fête de l'école se déroulera le vendredi 4 juillet.

Pour le 14 juillet, 2 groupes de musique ont été choisis : un groupe de Ballaison pour le début de soirée et une partie plus DJ pour l'après feu d'artifice.

Une réunion est prévue le 7 avril prochain avec les organisatrices du marché vintage lors des fêtes de Noël 2024 pour discuter de l'édition 2025.

INTERCOMMUNALITE

- **Information sur l'arrêt du projet de PLUI-HM**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil communautaire a approuvé le projet arrêtant le PLUI-HM et qu'il appartient désormais au Conseil municipal de le voter dans les 3 mois tout en pouvant y apporter des remarques.

L'ensemble des documents ont été transmis aux conseillers. La délibération portant arrêt du projet sera présentée au Conseil municipal d'avril.

- **Lissage du tarif de l'eau pour l'année 2025**

Monsieur le Maire rappelle que depuis la reprise de compétence de l'eau potable au 1^{er} juillet 2020, Thonon Agglomération s'est engagée dans une démarche d'harmonisation de ses tarifs.

L'étude réalisée par le cabinet Citexia, l'harmonisation sera effective au 1^{er} juillet 2027 avec une convergence sur 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2025.

Ainsi, il a été arrêté, à compter du 1^{er} juillet 2025 :

- De poursuivre l'harmonisation des tarifs pour les parts fixe et variable,
- De mettre fin aux tarifs spécifiques collectivités et agriculteurs,
- D'instaurer une tarification progressive au seuil de 180 m3
- D'ajuster les tarifs « prestations et interventions ».

INFORMATIONS DIVERSES

- **Chasse – Dégâts causés par les sangliers**

Pour information, les chasseurs interviendront en mars et avril pour réguler le nombre trop important de sangliers suite aux dégâts causés depuis plusieurs mois.

- **Réservation de la salle des fêtes – Association népalaise youth om peace**

L'association Népalaise Youth Om Peace souhaite réserver la grande salle des fêtes pour un concert de bols tibétain.

Le Conseil municipal est favorable à cette réservation au tarif des associations communales étant donné que la demande sera réalisée par un habitant de la commune, membre de l'association.

- **Résultat d'analyse de la qualité de l'eau**

Les résultats d'analyses du réseau de distribution d'eau de la commune sont transmis pour information aux Conseillers.

Une copie sera également affichée en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal le 1^{er} avril 2025

Clôture de la séance à 23h00

Le secrétaire de séance
Madeleine VULLIEZ

Le Maire
Christophe SONGEON



Official stamp of the Municipality of Ballaison, Haute-Savoie, France. The stamp is circular with the text "MAIRIE DE BALLAISON" at the top, "R.F." in the center, and "74 (Haute-Savoie)" at the bottom. A handwritten signature is written over the stamp.